



AIRCRAFT ACADEMY



CHARTRE DES MODALITES D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

VERSION 01 DU 23 MAI 2023



SOMMAIRE

Cette charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap a pour objectif de favoriser l'accès des personnes handicapées dans le milieu de formation, et ce afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

1) CONTEXTE ET DEFINITION

a) La certification QUALIOPI	p. 3
------------------------------	------

b) Qu'est ce qu'un handicap ?	p. 4
-------------------------------	------

2) LES ENGAGEMENTS AIRCRAFT ACADEMY

a) Rôle et missions du référent handicap	p. 5
--	------

b) Particularités du centre de formation	p. 6
--	------

c) Organisation du centre de formation	p. 7
--	------

3) ENGAGEMENTS DES REGIONS ET DE L'AGEFIPH

a) Quels sont les objectifs ?	p. 10
-------------------------------	-------

b) La liste des partenaires Centre-Val de Loire	p. 11
---	-------

1. CONTEXTE ET DEFINITION

La certification QUALIOPI

La loi « **Avenir professionnel** » fait évoluer le monde de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du développement des compétences, avec l'ambition de capitaliser sur la qualité des actions.

La **certification qualité Qualiopi** a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires de formation.

La certification Qualiopi devait initialement rentrer en vigueur à partir de janvier 2021, du fait du Covid-19, celle-ci a été reportée d'un an soit en **janvier 2022**.

Le nouveau **Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPI** a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations des Organismes de Formation et d'en uniformiser les critères d'appréciation. Il est défini par les décrets suivants :

- Le **décret n° 2019-564 du 06/06/19** relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle ;
- Le **décret n° 2019-565 du 06/06/19** relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences. QUALIOPI

Ces décrets imposent aux Organismes de Formation une mise en conformité avec 7 critères qualité, comportant 32 indicateurs qui définissent des modalités de conception et de réalisation d'une prestation.

1. CONTEXTE ET DEFINITION

Qu'est ce qu'un handicap ?

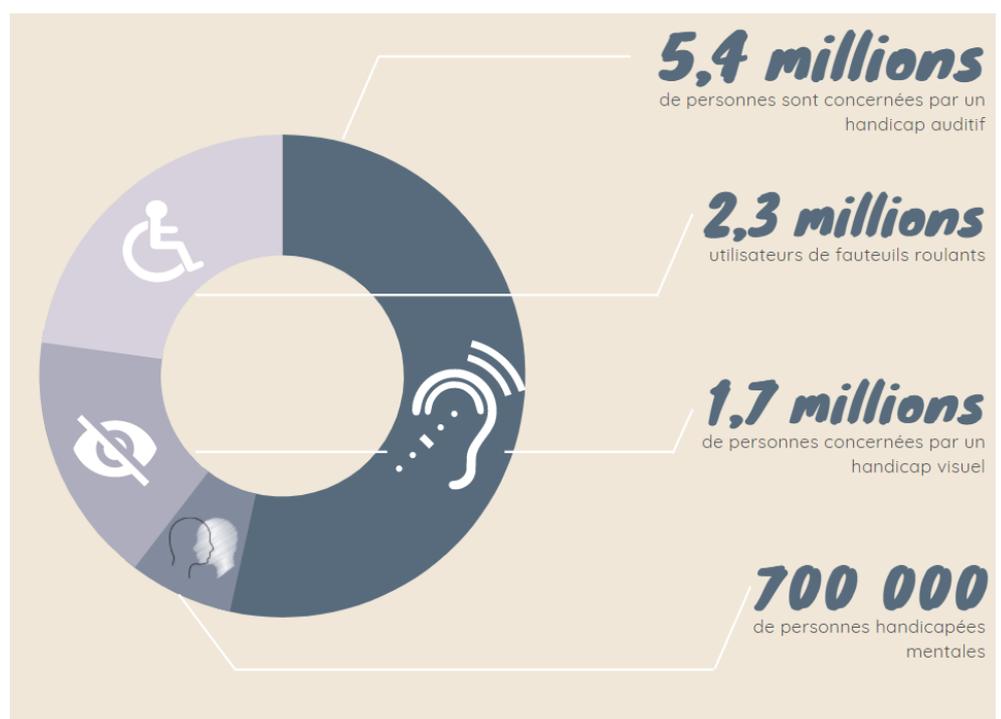
Selon la **loi du 11 Février 2005**, « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (article L.114 de la loi n° 2005-102).

Le handicap est la conséquence d'une **incapacité qui rend difficile l'accomplissement des rôles attendus dans la société**. Il s'agit d'une discordance entre les capacités de l'individu et les attentes du milieu. Le handicap peut être temporaire ou permanent.

Les différents handicaps sont regroupés par catégories :

- **Physique**
- **Sensoriel**
- **Mental**
- **Psychique**
- **Cognitif**

Les catégories principales de handicap sont réparties selon le graphique suivant :



2. LES ENGAGEMENTS AIRCRAFT ACADEMY

Rôle et missions du référent handicap

Le référent handicap chez AIRCRAFT ACADEMY maîtrise les compétences concernant le recrutement, l'accompagnement, la sensibilisation, la communication, avec une approche stratégique, opérationnelle, transversale, collaborative et managériale.

Ses missions s'orientent sur quatre thèmes principaux :

Informe / oriente /
accompagne les personnes en
situation de handicap

Faire le lien entre les
différents acteurs
internes / externes

Etre pilote d'actions / de
projets / d'un plan d'actions voire
d'une politique handicap

Etre un « ambassadeur » de
l'emploi des personnes
handicapées

D'autres part, le référent handicap participe à d'autres activités au sein de l'entreprise :

- Organiser la **prise en compte du handicap** tout au long des processus ;
- **Informier / orienter / accompagner** les salariés et/ou stagiaires en situation de handicap en particulier à certains moments clés ;
- Organiser des **actions d'information et de sensibilisation** en direction de l'ensemble des collaborateurs ou des actions ciblées (CODIR, recruteurs, managers, services supports,...) ;
- Développer / suivre les **partenariats externes** (Agefiph, DIRECCTE, Cap emploi, Services de Santé au Travail, OPCO,...).

2. LES ENGAGEMENTS AIRCRAFT ACADEMY

Particularités du centre de formation

Le centre AIRCRAFT ACADEMY dispense des formations dans le domaine de l'aéronautique. Ce champ de métiers possède la caractéristique de nécessiter obligatoirement des compétences particulières tant au niveau physiques que psychologiques dans le but d'assurer la sécurité des personnes impliquées.

En effet, afin d'exercer les différents métiers accessibles avec les formations de types proposées par le centre de formation AIRCRAFT ACADEMY, une série de visites médicales et tests psychotechniques sont à effectuer obligatoirement avant la prise du poste.



En ce qui concerne les autres formations du catalogue, elles ne nécessitent pas de visite médicale de sécurité obligatoire mais constituent tout de même des missions où des compétences clés sont indispensables, à savoir :



- Lecture de documents
- Ecriture de documents
- Prise de décisions
- Résolution de problème
- Raisonnement

2. LES ENGAGEMENTS AIRCRAFT ACADEMY

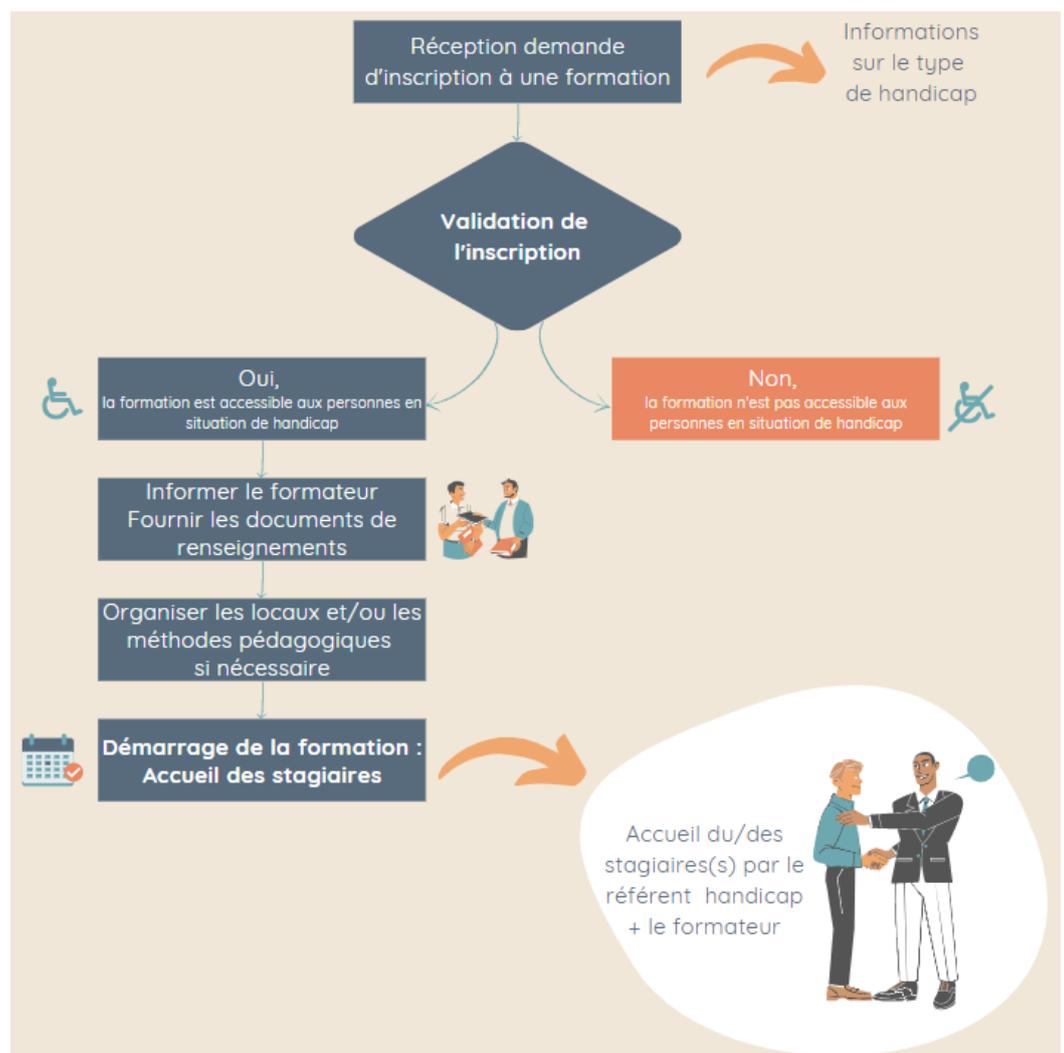
Organisation du centre de formation

Le **catalogue de formations** stipule l'accessibilité ou non des formations aux personnes en situation de handicap à l'aide de ce logo :



Lors de l'inscription, la personne doit **stipuler son handicap** afin que l'on puisse définir l'accueil le plus adapté pour un déroulement ainsi qu'un apprentissage optimal par le stagiaire.

Le stagiaire pourra compter sur les différentes interventions du **réfèrent handicap, de son instructeurs ainsi que des collaborateurs** de AIRCRAFT ACADEMY si besoin.



2. LES ENGAGEMENTS AIRCRAFT ACADEMY

Organisation du centre de formation

Lorsque l'organisation pour l'accueil d'une personne en situation de handicap est validée, les différents intervenants sont informés du **type de handicap rencontré** et ainsi peuvent ajuster leur comportement afin de favoriser le bon déroulement de l'accueil et l'apprentissage de la personne.

Ci-dessous, voici le schéma que nous avons créé à l'aide des différentes informations récoltées, et qui est diffusé aux différents intervenants :

Les différents types de handicap

PHYSIQUE	SENSORIEL	MENTAL	PSYCHIQUE	COGNITIF
Paraplégie / Trétraplégie / Contracture / Trachéotomie / Hémiplegie / AVC / Traumatisme crânien	Déficiência auditive / Déficiência visuelle	Maladies génétiques / Anomalies chromosomiques / Trisomie 21 / Autisme / Virus / Traumatisme crânien	Troubles de la personnalité / Troubles Obsessionnels Compulsifs (T.O.C.) / Troubles du spectre autistique / Psychoses / dépression / Bipolarité	Dyslexie / Dyspraxie / Dysphasie / Dysorthographe / Dyscalculie / Dysgraphie / TDHA
Difficultés rencontrés	Difficultés rencontrés	Difficultés rencontrés	Difficultés rencontrés	Difficultés rencontrés
<ul style="list-style-type: none"> Cêne ou empêchement dans les déplacements Difficultés de préhension d'objets Difficultés de prise de paroles (dans certains cas) 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté auditive Difficulté visuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Mémoriser et évaluer les informations Fixer l'attention Évaluer le temps Apprécier la valeur de l'argent Maîtriser les règles de communication et de vocabulaire Appréhender les conventions et les règles Maîtriser la lecture et l'écriture 	<ul style="list-style-type: none"> Incapacité à s'organiser (gestion du temps...) Incapacité à évaluer les conséquences d'un acte Incapacité à mémoriser Repli sur soi, grande vulnérabilité Fatigabilité ou au contraire grande agitation 	Troubles sur les fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Mémoire Langage Raisonnement Apprentissage Résolution de problème Prise de décision Perception Attention
Comportement à adopter	Comportement à adopter	Comportement à adopter	Comportement à adopter	Comportement à adopter
<ul style="list-style-type: none"> Proposer, mais ne jamais imposer son aide Faire preuve de patience Informar la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement Mettre à disposition des bancs ou des sièges de repos En cas de guidage de fauteuil, annoncer les manoeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Si supports projetés, mettre le sous-titre et/ou l'audiodescription Toujours vérifier que le message est bien passé 	<ul style="list-style-type: none"> Sourire Parler normalement, avec des phrases simples Prendre le temps d'écouter et de comprendre Ne pas manifester d'impatience Toujours s'assurer que le message est bien passé Demander à la personne avant de la toucher pour la guider (bras, main...) En cas de problème, appeler le SAMU (seuls aptes à intervenir) 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas se formaliser de certaines attitudes Rester patient et à l'écoute Faire preuve d'empathie Ne pas couper la parole 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le toucher pour rassurer Regarder dans les yeux Utiliser des mots simples Faire des phrases courtes Adopter un débit de parole lent et calme

2. LES ENGAGEMENTS AIRCRAFT ACADEMY

Organisation du centre de formation

Le **contenu pédagogique** est **adapté** si nécessaire par l'instructeur en suivant les indications données par le stagiaires lui-même et par le document précédent. Le reste des aménagements et aides sont assurés par le référent handicap.

Voici les modifications principales apportées au stagiaire en situation de handicap, définies suivant les différents types de handicap :

PHYSIQUE	SENSORIEL	MENTAL	PSYCHIQUE	COGNITIF
Ouverture de la porte de l'atelier si nécessaire	Accompagnement écrit ou oral adapté	Exposer les règles de la formation	Exposer les règles de la formation	Exposer les règles de la formation
Aménagement de l'accessibilité de la salle de formation	Attention particulière lors de la formation	Préparer une évaluation à l'oral si nécessaire	Adapter les fréquences de pauses	Préparer une évaluation à l'oral si nécessaire
Aides aux déplacements si nécessaire		Adapter le débit de parole et le type de phrases		Adapter le débit de parole et le type de phrases

Les évaluations peuvent également faire preuve d'une certaine adaptation suivant les difficultés rencontrées par le stagiaire.

Le référent handicap pourra établir un bilan de formation personnalisé avec le stagiaire afin de faire remonter les points positifs et points à améliorer pour ainsi mettre en place un système d'**amélioration continue**.

3. LES ENGAGEMENTS DES REGIONS ET DE L'AGEFI

Quels sont les objectifs ?

Au niveau national, une convention multipartite associe l'ensemble des partenaires intervenant sur le champ de l'emploi des personnes handicapées.

Cette convention définit les **priorités pour élaborer et mettre en œuvre la politique d'emploi des personnes handicapées**.

En juin 2017, ce document a été renouvelé par une convention de collaboration avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2017-2019.

Cette nouvelle convention, a pour objectifs de :

- Sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap pour mieux accompagner les transitions professionnelles et faciliter leur insertion dans le milieu ordinaire du travail;
- Poursuivre les évolutions en faveur d'une offre plus accessible et lisible pour les bénéficiaires;
- Répondre aux défis d'une société plus inclusive en poursuivant notamment l'engagement sur les terrains de la prospective, de l'innovation et de l'expérimentation;
- Renforcer l'impact de cette coopération par un maillage complémentaire des échelons national et régional dans la mise en œuvre des actions engagées;
- Identifier les principes d'intervention garants d'une gestion toujours plus efficiente.

Les **Cap emploi** sont pilotés par l'État, l'Agefiph, le FIPHFP et Pôle emploi et ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.

Leurs expertises permettent d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre.

Chaque situation est différente. Pour accompagner un projet professionnel tout en tenant compte de la situation de santé, l'Agefiph a développé des **prestations d'appuis spécifiques (PAS)**. Certaines situations réclament une expertise particulière.

3. LES ENGAGEMENTS DES REGIONS ET DE L'AGEFIPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Indre 02 54 35 24 24
14 rue Eugène Rolland - 36000 Châteauroux



Agefiph Centre-Val de Loire, site d'Orléans

0 800 11 10 09

Service & appel gratuits

De 9h à 18h. Gratuit depuis un poste fixe.

Ressources Handicap Formation en Centre-Val de Loire
rhf-cvl@agefiph.asso.fr
35 avenue de Paris - 45000 Orléans



CAP Emploi 36

accueil@capemploi36.com - 02 54 60 54 30
107 rue Ampère - 36000 Châteauroux

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
handipacte@apradis.eu



La Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie (CNSA)

<https://www.cnsa.fr/>

La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)



La Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

<https://msa.fr/lfp/contact/coordonnees-msa/>

L'Association des Régions de France (ARF)

<https://regions-france.org/>

